



# Assemblée générale

**3 juin 2023 à Apprieu**

**SAS Centrales Villageoises BEEWATT**  
Société par actions simplifiée à capital variable  
Siège social : 6 place du Château 38690 LE GRAND LEMPS

# Ordre du jour

- Liste actualisée des associés : disponible à l'entrée
- Information sur la souscription au capital
- Rapport de gestion et comptes annuels

## Première Résolution : approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

- Proposition d'affectation du résultat

## Deuxième Résolution : affectation du résultat

- Pouvoirs

## Troisième Résolution : pouvoirs

- Candidatures au Conseil de Gestion
- Nouveaux développements
- Perspectives d'évolutions de l'activité
- Questions diverses

# Souscription au capital au 31 mai 2023

- 112 sociétaires au lieu de 109 à l'AG 2022
- 70 200 € de capital au lieu de 68 600 € à l'AG 2022

## REPARTITION DU CAPITAL et DES DROITS DE VOTE

	Particuliers	Sociétés	Collectivités
Capital	89,3%	3,6%	7,1%
Droits de vote	95,5%	3,6%	0,9%

- Pas de nouveau projet à financer dans l’immédiat donc
  - Pas de campagne de souscription.
  - Lancement d’une nouvelle campagne quand nous aurons de nouveaux projets.

# Projets réalisés en 2022 : Apprieu 1 et Apprieu 2



AG BEEWATT 3 JUIN 2023

## Gymnase Apprieu

- Apprieu 1 / 100 kWc
  - Mise en service : 28 octobre 2022
  - Contrat EDF OA : malgré des relances contrat toujours pas validé. Facturation en attente depuis le 28 avril (4 800 €HT)!
  - 10,5 mois de retard par rapport à la date limite : pénalité de 31,5 mois sur le contrat de 20 ans avec EDF OA : pas forcément très pénalisant étant donné les évolutions du prix de l'électricité.
- Apprieu 2 / 80 kWc :
  - Mise en service : 8 février 2023
  - Contrat EDF OA : contrat validé, en attente de signature

# Suivi d'exploitation

- Des données sur deux années qui valident globalement notre prévisionnel
- Production **2022** :
  - Première année complète
    - Ensoleillement record en 2022
    - 7 jours de production < 2kwh dû à la neige ou mauvais temps
    - 0 jours de perte dû à un problème technique

## Point sur la production en 2022 : comparaison réel/prévu

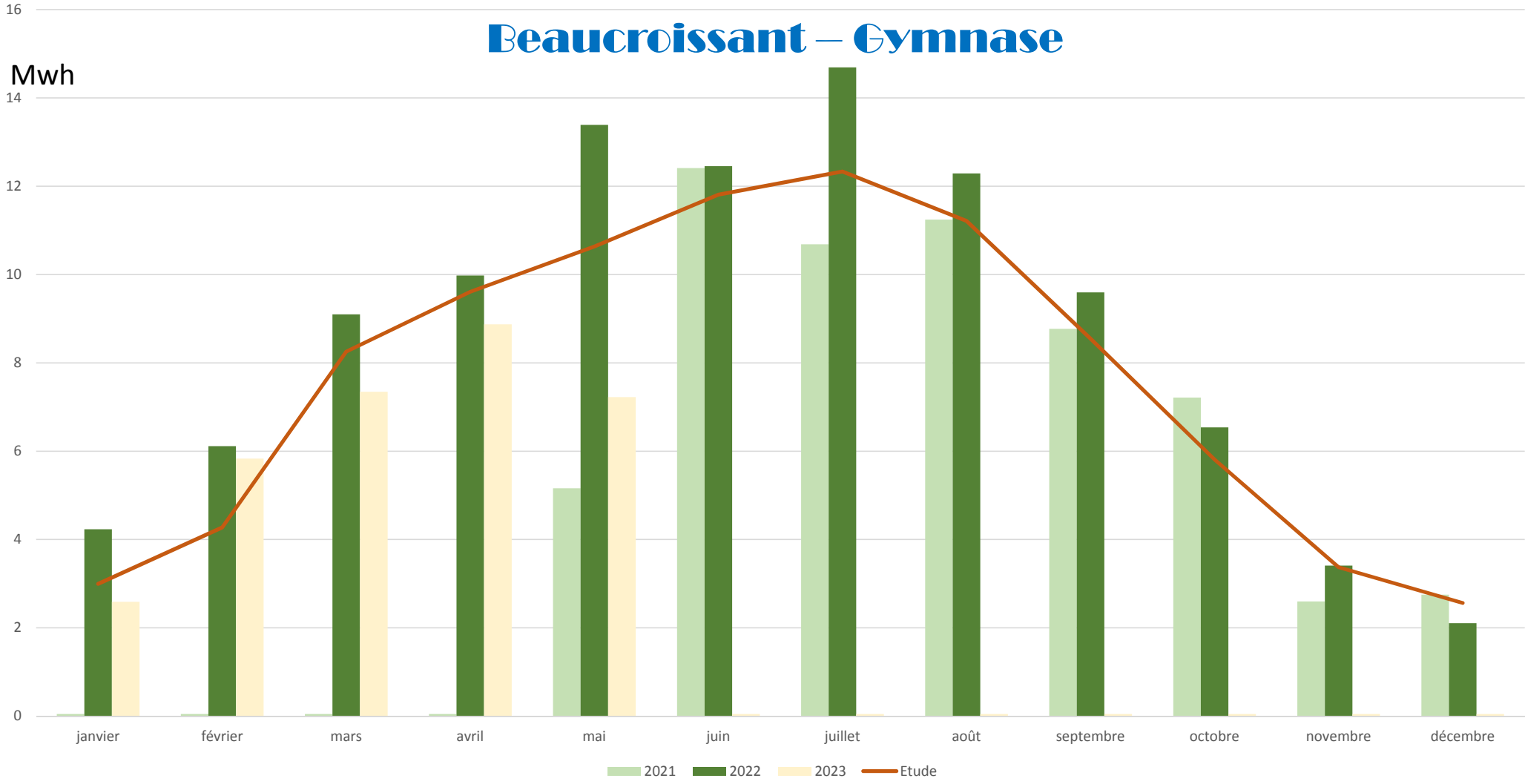
	PRODUCTION kWh			VENTE		
	REEL (kWh)	PREVU (kWh)	Ecart	REEL	PREVU	Ecart
OYEU	129 182	114 027	+13%	13 577 €	11 884 €	+14%
BEAUCROISSANT	103 900	91 414	+14%	10 920 €	9 731 €	+12%
<b>Total</b>	<b>233 082</b>	<b>205 441</b>	<b>13%</b>	<b>24 497 €</b>	<b>21 615 €</b>	<b>+13%</b>



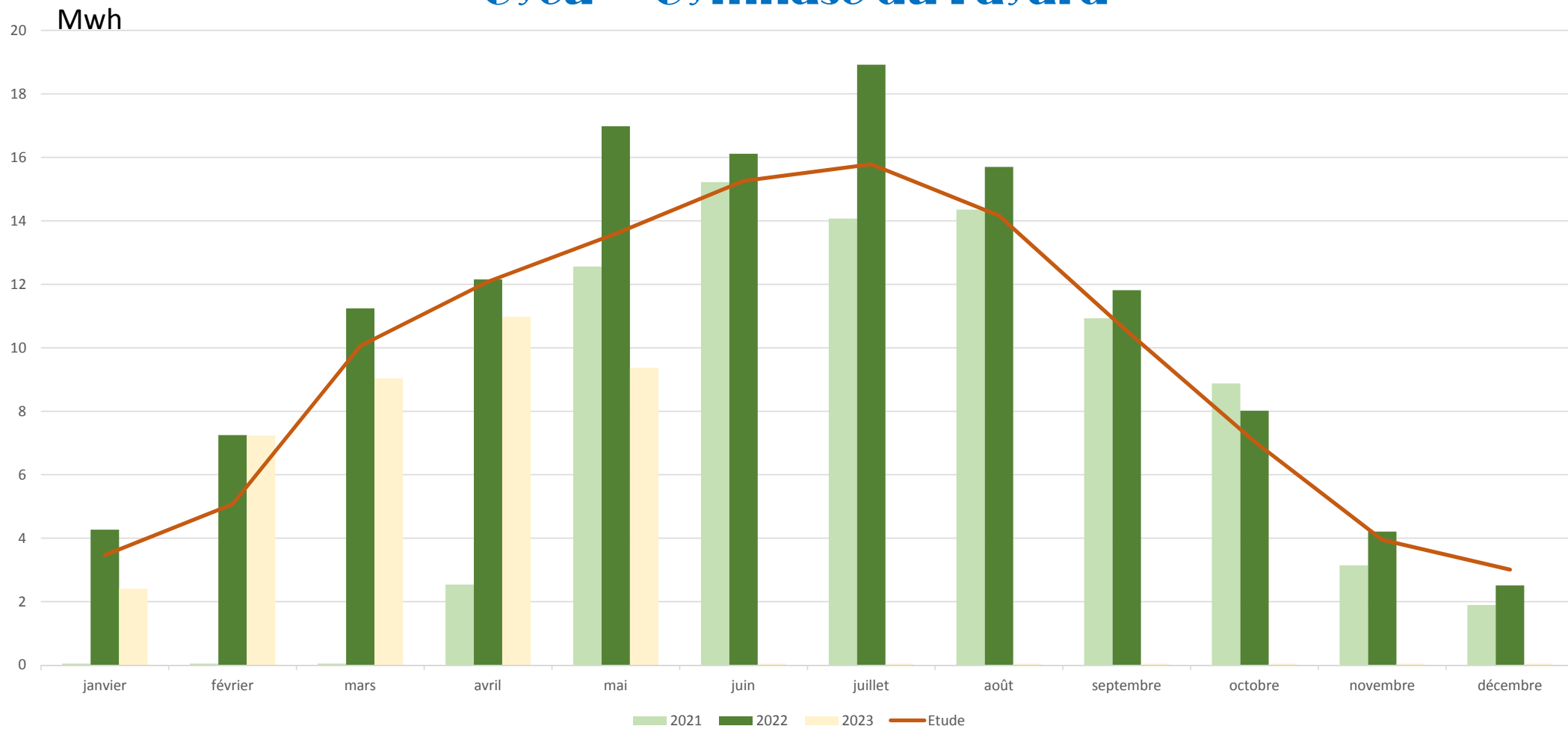
- Un démarrage **2023** difficile :
  - Météo défavorable
  - Un problème technique au démarrage d'Apprieu 2

# Beaucroissant – Gymnase

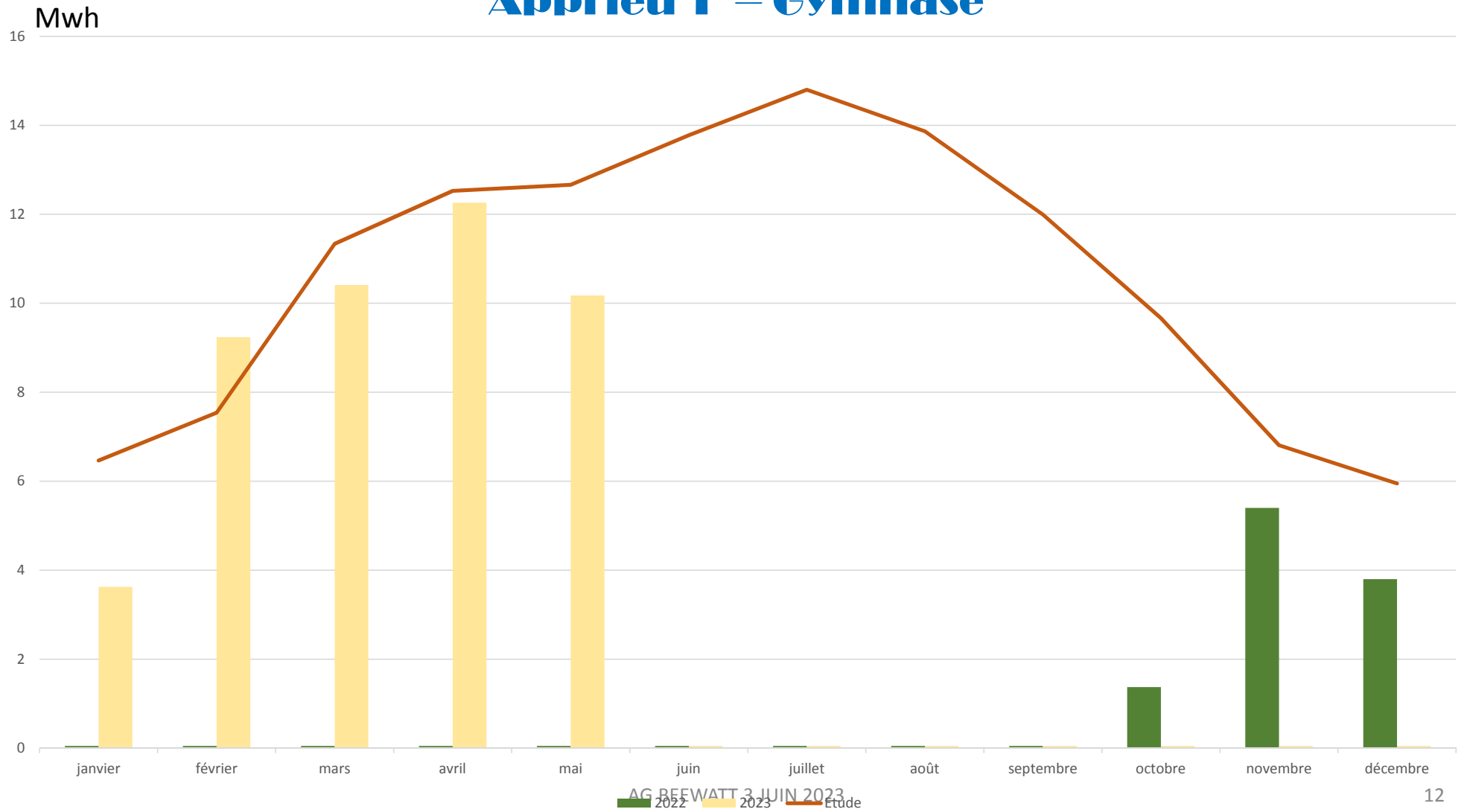
Mwh



# Oyeu – Gymnase du Fayard

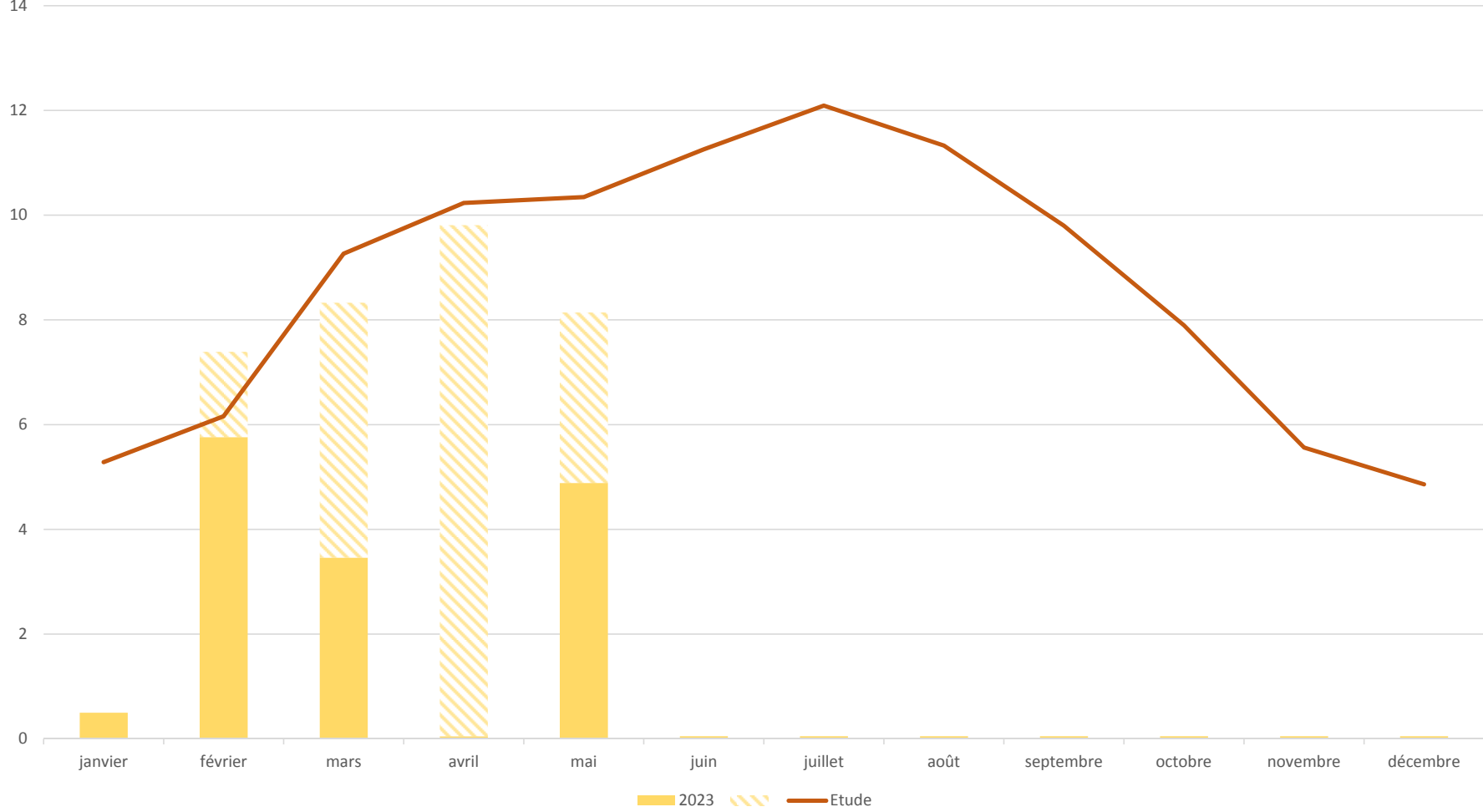


# Apprieu 1 – Gymnase



## Apprieu 2 – Gymnase

Mwh  
14



# Présentation des comptes annuels : exercice clos le 31 décembre 2022

**Le bilan comptable vous a été transmis et est disponible à l'accueil**

## *COMPTE DE RESULTAT*

- Chiffre d'affaires = 26 493 € en 2022.
- Produits exceptionnels (amortissement des subventions) = 2 557 €
- Charges d'exploitation (achats et charges externes, dotations aux amortissements, impôts et taxes...) = 19 746 €.
- Charges financières = 2 619 €.
- Résultat avant imputation des déficits antérieurs : positif = 6 685 €.

## BILAN

### Actif

- Immobilisations = 355 123 € (Installations Beaucroissant + Oyeu + Apprieu)
- Créances clients et TVA = 18 383 €
- Disponibilités à la clôture de l'exercice = 78 511 €
- Charges constatées d'avance = 2 102 €

## BILAN

### *Passif*

- Capital social = 69 600 €
  - Subventions = 60 083 € brut soit 55 390,88 € après « amortissement »
  - Après affectation du résultat en report à nouveau les capitaux propres sont positifs = 122 829 €
  - Dettes = 310 142 € (emprunts à la CERA)
- 
- Total du bilan = 454 120 €



# **Première résolution**

## **Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**

Nous vous proposons d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels (bilan, compte de résultats) tels qu'ils vous sont présentés et de donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

# Rappel sur la distribution de dividendes

Pour rappel l'article 28 des statuts stipule :

- *« Sur décision de l'Assemblée Générale le solde peut être versé en réserve ou affecté au financement d'autres projets correspondant à l'objet social, soit distribué aux associés.*
- *Le taux de rémunération des actions sous forme de dividende devra rester inférieur ou égal à 5% (cinq pourcent) du montant des actions. Si aucun dividende n'est versé sur une ou plusieurs années cette limite de 5% sera calculée en moyenne.*
- *La réserve statutaire doit s'élever au minimum à 20% (vingt pourcent) du bénéfice.*
- *Il ne sera pas versé de dividendes durant les trois premiers exercices. »*

En pratique :

- Le troisième exercice se termine à la clôture de 2022. Statutairement nous pouvons distribuer des dividendes à partir de l'exercice 2023.
- En 2022 bénéfice = 6 685 €  
Déficit première année pas encore totalement résorbé  
Après affectation du bénéfice 2022 : « report à nouveau » négatif = 2 161 €.  
Le compte report à nouveau devrait être positif en 2023.
- Avant de se poser la question de l'affectation du bénéfice il faudra mettre 5% du bénéfice en réserve légale et 20% en réserve statutaire

# Deuxième résolution

## Affectation du résultat

- L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 6 685 € en intégralité au compte "Report à nouveau" dont le montant reste négatif à -2 161 €.
- Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

# Troisième résolution

## Pouvoirs

- L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

# Conseil de gestion

Rappel : le renouvellement du conseil de gestion actuel a été fait à l'AG 2022. Le mandat est de 3 ans jusqu'en mai 2025.

Le conseil est actuellement composé de 11 membres.

## Les membres du conseil de gestion élus en juin 2022

- Marie-Pierre BARANI
- Alexandre BRECHET
- Philippe CHARLETY
- Jean-Claude CHENU
- Dominique DUBREUIL
- Claire FAUVET
- Michel FORGUE
- Aline MICHEL
- Ludovic OUDOT
- Michaël REYNAL
- Ingrid SANFILIPPO représentante de Bièvre Est

- Maximum de 15 membres.
- Des personnes sont associées aux réunions du conseil de gestion sans droit de vote.
- Deux de ces personnes souhaitent être membre du conseil de gestion :
  - **Arnaud JEULIN** d'Izeaux
  - **Fredyy POTSCHKA** de Bévenais

Leur élection est soumis au vote après qu'ils se soit présentés.



# Nouveaux développements Etudes en cours

## Colombe : gymnase.

- Manifestation d'intérêt spontanée envoyée à la commune début mai 2023
- En attente du retour de la commune
- Sous réserve avis favorable de la commune :
  - Développement possible en 2023
  - Réalisation possible en 2024



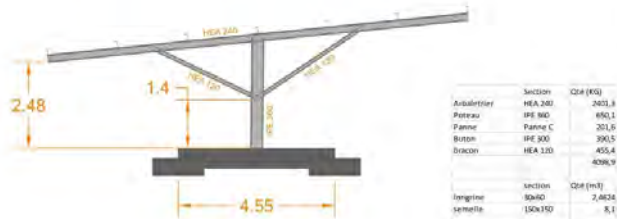
Potentiel : 190 kWc

# Bévenais

Espace St-Joseph, abri, mairie. Accueil favorable de la commune. En attente retour

# Ombrières sur parking

Etude comparative de solutions en bois et en acier avec plusieurs schémas structurels (1 ou 2 appuis) : en cours



## Petits parcs au sol

- Un constat :
  - difficile de trouver des projets sur toiture
  - le nouveau plan d'assainissement de Bièvre Est libère des terrains :
    - anciens lagunages ou bassins d'expansion.
    - mais aussi d'anciennes décharges
- Un potentiel pour développer des parcs au sol en dehors des terrains utilisés pour l'agriculture

# DÉFINITION

## D'UN PETIT PARC SOLAIRE AU SOL

Puissance de 250 kWc à 999 kWc  
Terrains de 4 000 m<sup>2</sup> à 1,5 ha

**250 kWc**  
de puissance

**1 200 m<sup>2</sup>**  
de surface de panneaux  
photovoltaïques

**± 325 000 kWh**  
de production par an

= soit la consommation de

**250 personnes**

(hors chauffage)

## Petits parcs au sol

- Nécessité de s'associer pour développer ces projets → ingénierie spécifique
- Une solution : association avec un partenaire ayant les mêmes valeurs que **BEEWATT** : la société coopérative **ENERCOOP**

# ENERCOOP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## Présentation



- Enercoop a été créée en 2005 sous forme de **société coopérative d'intérêt collectif**.
- Enercoop est un fournisseur d'électricité organisé sous forme de **réseau de coopératives régionales**.
- La coopérative **Enercoop Auvergne Rhône-Alpes** est basée à **Grenoble** et compte 12 salariés.





**12** salariés  
**9000** sociétaires  
**20 000** clients  
**5M€** de capital  
**11** projets au sol en développement  
**40** projets accompagnés





**PRODUCTION  
DE PLUS D'ÉNERGIE  
VERTE**



**BUREAU D'ÉTUDES  
POUR ACCOMPAGNER  
LES ACTEURS**



**COMMERCIALISATION  
D'UNE OFFRE  
D'AUTOCONSO**



**VIE COOPÉRATIVE  
POUR LA  
RÉAPPROPRIATION  
ÉNERGÉTIQUE**



**COMMERCIALISATION  
DE L'OFFRE DE  
FOURNITURE**



**APPROVISIONNEMENT  
AUPRÈS DE  
PRODUCTEURS**

## Quelle collaboration **BEEWATT** et **ENERCOOP AURA** pour le développement des petits parcs solaires

### **BEEWATT**, société citoyenne

- mobilise les acteurs du territoire
- mobilise les citoyens
- fait participer les citoyens au développement des renouvelables

### **ENERCOOP AURA**, fournisseur coopératif

- achète directement l'électricité produite
- la distribue à ses clients
- sécurise le volume de production sur le long terme à prix fixe

## DES PETITS PROJETS BIEN INTÉGRÉS



### Bonne intégration paysagère

De par sa petite taille, un petit parc est en cohérence dans le paysage local et facilite l'acceptation par les riverains.



### Facilité d'intégration de la production sur le réseau électrique

Grâce à l'injection en basse ou moyenne tension. Aussi, la décentralisation des moyens de production renforce la résilience du réseau électrique !



### Des impacts limités sur l'environnement

Un parc solaire est entièrement réversible et 95% de l'installation est recyclée. Il a une emprise au sol très faible (pas d'artificialisation du sol).



### Un investissement citoyen avec le capital d'Enercoop AURA

L'investissement des sociétaires dans la coopérative (collectivités, professionnels, particuliers) permet à Enercoop AURA d'investir une partie de son capital social de 5 M€ dans les projets.

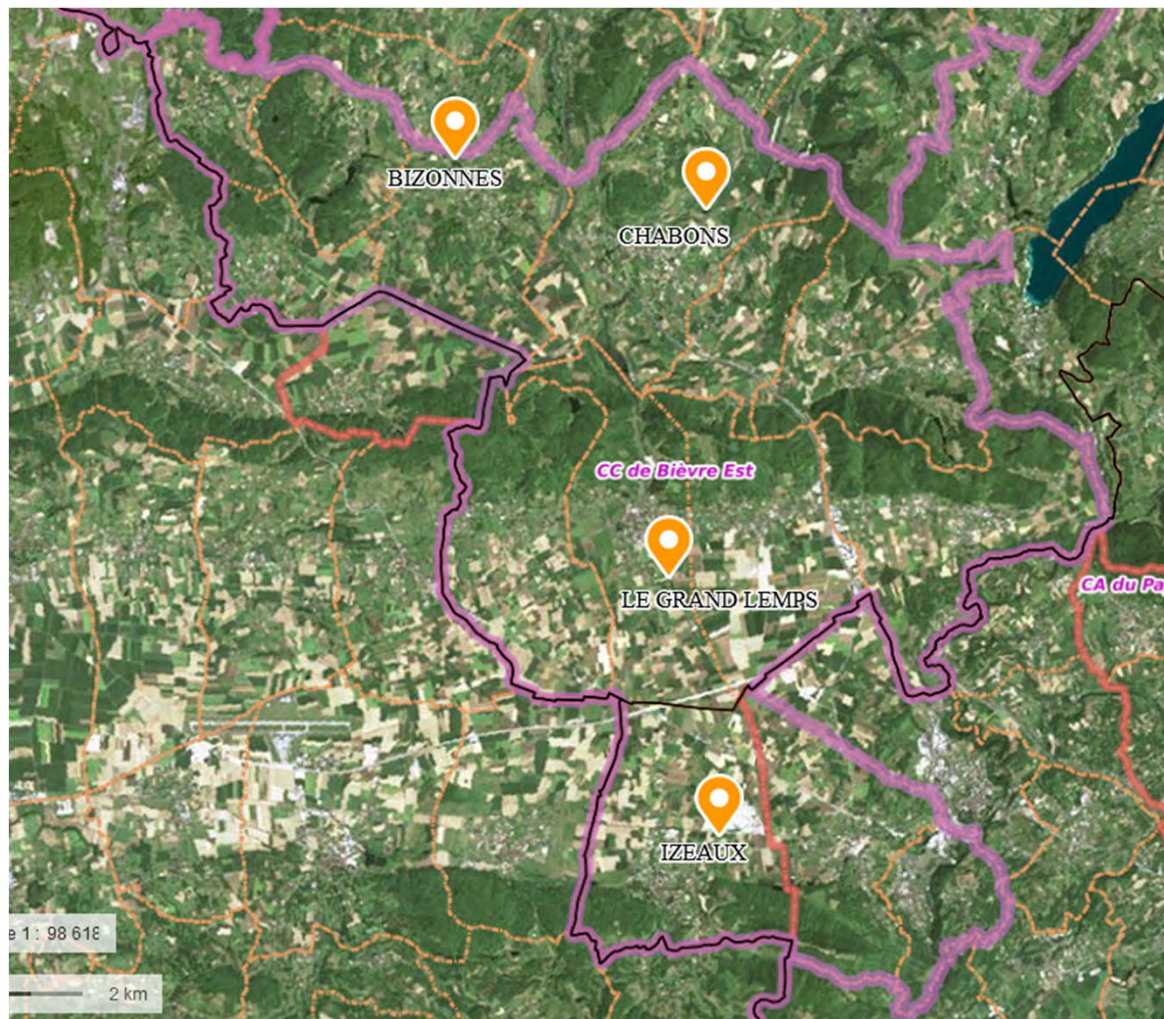


### Un temps de développement rapide

Il faut compter 1,5 ans à partir des premiers échanges pour le foncier jusqu'à la mise en service du parc, favorisant le suivi et le soutien politique des projets.



# Les sites étudiés



AG BEEWATT 3 JUIN 2023

# Perspectives d'évolution de l'activité

# BEEWATT et le PCAET

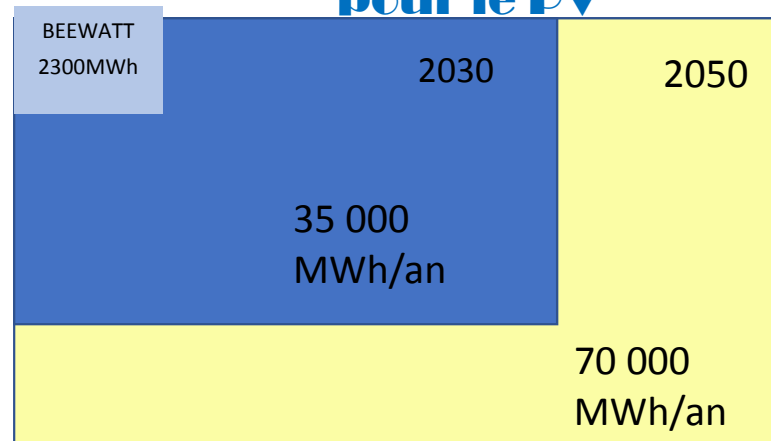
## Positionnement

### LES PROJETS

Projets réalisés + En cours de développement

BEEWATT = 6% de l'objectif PCAET à 2030

### Potentiel BEEWATT / Objectifs PCAET pour le PV



AG BEEWATT 3 JUIN 2023

## LA PARTICIPATION CITOYENNE

BEEWATT → participation des citoyens au développement des EnR :

Meilleure acceptabilité des projets car possibilité d'intervenir

- Au financement
- Aux décisions

D'où le positionnement avec ENERCOOP

- Pour les petits parcs au sol
- Pour un éventuel projet d'éoliennes : l'exemple d'Energies Citoyennes en Pays de Vilaine





# Informé tout au long du projet



## Quelques chiffres clés...

Combien de kWh ont été produits depuis la mise en service de parc ?

Bulletin d'information distribué en 2015 par Bégawatts aux riverains du parc.

**Diagnostiquer**

**Communiquer  
régulièrement**

Interreg  
North-West Europe  
ECOC

Entretiens avec :  
**Marie-Hélène Seroux et  
Jean-Christophe Chaurin**



Problématique

La prise en compte des remarques des riverains de nos projets citoyens ne se fait pas que sur plainte de ces derniers. Les collectifs citoyens des projets des Pays de Vilaine ont tenu à mettre en place **des outils d'information et d'échanges** avec les riverains dès le début du développement.



Démarches

## Une démarche pro-active de communication inscrite dans la durée

Les bénévoles ont mis en place des outils permettant d'assurer un contact avec les riverains tout du long de la vie du projet : du développement à l'exploitation.

- **Brochures d'information** (~ 1 /an) déposées dans les boîtes aux lettres des riverains, et communication relayée par les mairies.
- **Des réunions publiques** régulières.
- Mise en place d'une **ligne d'appel** pour recueillir les réactions.
- Création d'un **comité de suivi** pour chaque projet, constitué par des membres du projet, mais aussi des riverains qui souhaitent faire le lien avec l'ensemble des riverains concernés.

Bilan



Il a été démontré sur nos projets que **plus ces actions sont pro-actives dans la vie du projet, plus l'acceptabilité est positive.**

L'implication des riverains et la prise en compte de leur réalité est un élément clé qui pèse dans l'évaluation de la réussite de nos projets citoyens.



SOMMAIRE



# Un projet apaisé



Conclusion



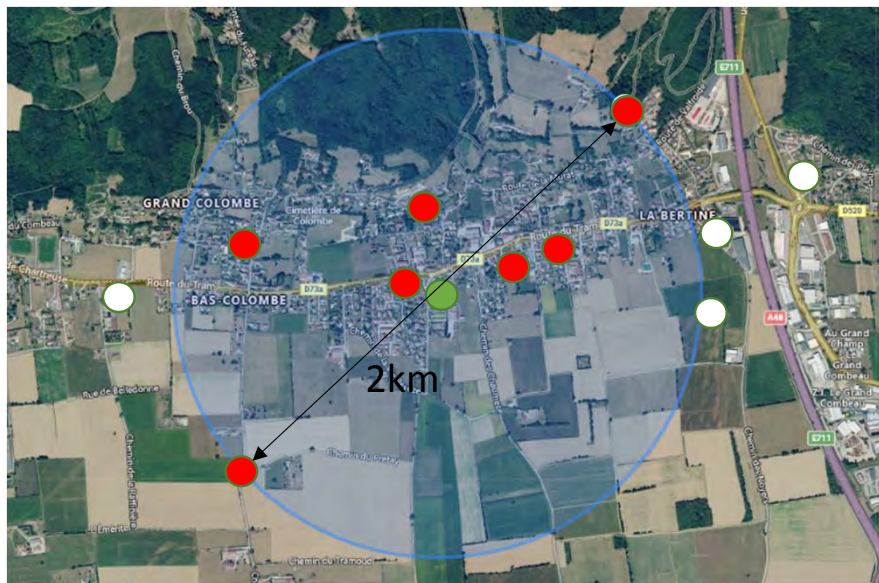
- **Implication d'un collectif citoyen du territoire** dans la gouvernance d'un projet dès le développement.
- Mise en place d'**outils de communication et d'échanges** avec les riverains.
- **Prise en compte et recherche de solutions** pour limiter la gêne sur les problématiques avérées. Importance de ne pas s'enfermer dans une logique d'optimisation financière à tout prix.
- **Innovation et inclusion de tous les acteurs locaux** dans le projet.
- **Maintien d'un comportement exemplaire et éthique et du dialogue** le plus possible avec tous les acteurs, "même si personne n'est parfait".

# L'autoconsommation collective (ACC)

- Quel est l'intérêt ?
  - modèle économique qui permet
    - de valoriser une production d'énergie renouvelable auprès de consommateurs locaux
    - de contribuer à un **développement accru** des projets de production d'énergie renouvelable
    - une meilleure **maîtrise des coûts de l'électricité** dans le temps → réduction dans la durée les factures des consommateurs impliqués

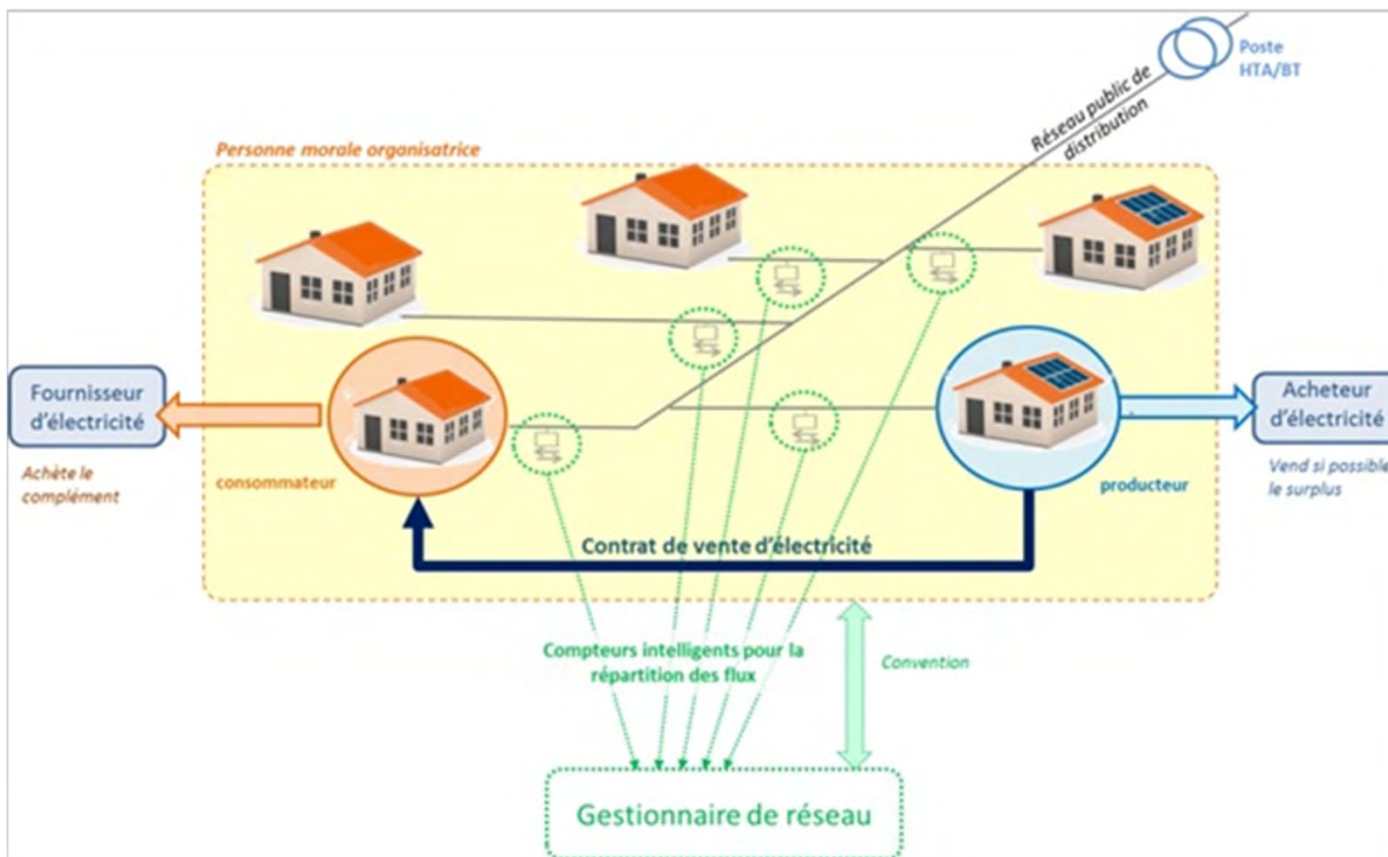
- **Comment ça fonctionne ?**

- Loi de février 2017 : rend possible la **commercialisation** directe **d'électricité** entre **consommateurs** et **producteurs** voisins
- **Distance maximale** entre deux membres = **2km** (**20 km** en zone peu dense)
- Puissance cumulée de production **inférieure à 3 MW**
- Consommateurs et producteurs de l'opération liés au sein d'une même **personne morale** qui conventionne avec le gestionnaire de réseau pour définir les règles d'affectation des flux d'énergie
- Flux d'énergie comptabilisés par des **compteurs communicants**



- Producteur
- Consommateur éligible
- Consommateur non éligible





- **Le modèle économique**
  - Le producteur se rémunère sur la vente d'électricité aux consommateurs voisins
  - Les consommateurs ont intérêt à ajuster leur consommation à la production
  - Le prix
    - permet d'assurer le retour sur investissement
    - ne génère pas de hausse de facture chez les consommateurs
    - est détaché de la spéculation : actualisation prévue dans le contrat

# Participation au débat sur la transition énergétique



 ENERGIE-MIX ⚡ L'énergie est notre avenir, débattons-en ! ➔ Partager

**PLUSIEURS TRAVAUX DE PROSPECTIVE SONT SORTIS EN 2021**

**SUR QUOI S'ACCORDENT-ILS ?**

**QUELS SONT LES POINTS DE DÉBATS ?**

▶ 🔊 0:48 / 2:02 📄 ⚙️ YouTube 🗨️





ENERGIE-MIX ⚡ L'énergie est notre avenir, débattons-en !



Partager

## PRÉSENTATION COMPARÉE DES SCÉNARIOS ÉNERGÉTIQUES



1:11 / 2:02



YouTube





ENERGIE-MIX ⚡ L'énergie est notre avenir, débattons-en !

Partager

## Ce sur quoi les scénarios sont d'accords



1:13 / 2:02



YouTube



# ENERGIE MIX

**L'énergie est notre avenir : débattons-en**

**En moins de 3 heures, comprenez les enjeux et les choix à faire maintenant pour une transition énergétique réussie en 2050.**

Organisation d'un atelier Energie Mix à l'automne

# Questions diverses ?

- Merci de votre présence
- Et maintenant l'inauguration de la centrale qui est au dessus de nos têtes.